

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Diplôme d'État Infirmier Pratique Avancée

- > Composante : Faculté de santé, Formation continue en santé
- > Ouvert en alternance : Non
- > Lieu d'enseignement : Angers, Laval, Le Mans

Présentation

5 Mentions :

- Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires
- Oncologie et hémato-oncologie
- Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale
- Psychiatrie et santé mentale
- Urgences

L'université d'Angers organise la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier.e en pratique avancée reconnu au grade de master.

Cette formation est destinée aux professionnels de santé titulaire d'un diplôme d'État d'infirmier.

Cette formation est organisée sur 2 ans et est construite en collaboration avec les établissements de santé et les structures extra-hospitalières du territoire.

En savoir plus sur le métier d'IPA :

Taux d'obtention 2022/2024 : 100% et taux de satisfaction 2022/2024 : 82%

Objectifs

Cette formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires à l'exercice infirmier en pratique avancée ainsi que la maîtrise des attendus pédagogiques correspondant au grade universitaire délivré.

- Favoriser l'autonomie pour la pratique clinique
- Améliorer les parcours de santé dans le cadre d'un travail en équipe pluridisciplinaire
- Apporter une réponse aux enjeux de santé publique

Les + de la formation

Soirées d'information : Infirmier en Pratique Avancée

- 30 janvier 2025 à Angers : [inscription en ligne](#)
- 4 mars 2025 à Laval : [inscription en ligne](#)
- 13 mars 2025 à Doué en Anjou : [inscription en ligne](#)
- 18 mars 2025 au Mans : [inscription en ligne](#)

Partenaires



Organisation

Contrôle des connaissances

Validation du D.E. : présence active aux sessions / contrôle continu à chaque Unité d'Enseignement (UE) / rédaction et soutenance d'un mémoire / évaluation des stages.

Admission

Conditions d'admission

Il est possible d'accéder à la formation d'IPA en poursuite de cursus après avoir obtenu un diplôme d'État d'infirmier.e. Cependant, la profession d'IPA ne peut être exercée qu'après 3 années minimum d'exercice en qualité d'infirmier.e en soins généraux.

Il est également recommandé de disposer d'une expérience professionnelle solide dans la mention qui sera choisie en 2ème année.

- Être titulaire d'un diplôme d'État d'infirmier (cette formation autorise la poursuite de l'exercice professionnel)
- Être inscrit à l'Ordre National des Infirmiers

Modalités d'inscription

Avant de candidater, prévoir un CV, une lettre de motivation précisant votre préférence entre les 5 mentions, une pièce d'identité, de votre dernier diplôme obtenu, de l'attestation justifiant les 40 heures en Éducation Thérapeutique du Patient (si obtenue) et d'une attestation de travail*.

**Pour les libéraux, une attestation URSSAF et/ou un justificatif de l'ordre des infirmiers et/ou un certificat d'installation suffisent.*

Candidature en ligne du 3 février au 22 avril 2025

En cas de demande de validation par les acquis pédagogiques et professionnels (VAPP), le dossier de demande est joint. [Cliquez ici](#) pour plus d'informations sur la VAPP.

Sélection : le recrutement est effectué après examen du dossier et entretien (mai-juin).

Public cible

Infirmiers

Droits de scolarité

Coût de la formation : 10 400 € (5 100 € la 1ère année et 5 300 € la 2ème année) + droits universitaires.

Formation éligible au CPF.

Capacité d'accueil

Groupe de 25 personnes maximum à Angers et de 15 personnes maximum au Mans / Laval

Pré-requis obligatoires

Pré-réquis : Maîtrise de l'outil informatique, d'internet et des logiciels de bureautique (posséder son propre ordinateur portable).

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Laurent POIROUX

✉ laurent.poiroux@univ-angers.fr

Contact administratif

Sandy Cahen

📞 02.41.73.58.76

✉ sandy.cahen@univ-angers.fr

Lieu(x)

📍 Angers

📍 Laval

📍 Le Mans